



## Ordonnance de télécom CRTC 2015-453

Version PDF

Ottawa, le 5 octobre 2015

### **Bell Aliant Communications régionales, société en commandite – Approbation provisoire d’une demande tarifaire**

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	488 488A	21 août 2015 18 septembre 2015	18 octobre 2015

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général